

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE**  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**  
**PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL, PHASE II**  
**UNITE DE COORDINATION DU PROJET**  
**B.P : 13017 Niamey/Niger- Tél : (+227) 20.32.54.56**



**Avis à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un Spécialiste en Sécurité dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS), Phase II.**

**1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION :**

Le Gouvernement du Niger a signé, le 1<sup>er</sup> juin 2021, un accord de financement avec la Banque mondiale pour une nouvelle opération sur l'Elevage à travers le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel, Phase II. Il est placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Elevage.

Un financement additionnel pour aider le Niger à répondre à la crise agro-pastorale de 2021-2022 a été approuvé par la Banque mondiale le 18 juin 2022.

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est "*d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel*".

La phase actuelle du projet qui a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a une durée de six (06) ans et sera mise en œuvre à travers cinq (5) composantes à savoir : Composante 1 : Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires ; Composante 2 : Gestion et gouvernance durables des paysages ; Composante 3 : Amélioration des chaînes de valeur du bétail ; Composante 4 : Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes et Composante 5 : Coordination du projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises.

La gestion du projet est assurée par l'Unité de Coordination du Projet. Les zones d'intervention du Projet sont Agadez, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder. Le financement additionnel est entré en vigueur le 4 octobre 2022 et sera exécuté sur une période de deux ans et demi dans la même zone d'intervention du projet parent.

La situation sécuritaire du Niger est tributaire de celle qui prévaut dans la bande Sahélo-saharienne. Les pays sahélo-sahariens dont le Niger, sont en proie à une crise sécuritaire aigue qui s'accompagne de la montée en puissance des organisations terroristes et des groupes criminels en tout genre. Cette situation a eu des impacts négatifs sur la sécurité du Niger qui se trouvent à cheval entre la Libye, le Bassin du Lac Tchad et le Liptako Gourma. En effet, la zone de crise était circonscrite initialement dans la région du Lac Tchad (région de Diffa) à la suite de l'activisme des éléments de Boko Haram (actuellement scindé en deux groupes : JAS<sup>1</sup> et ISWAP<sup>2</sup>). Mais depuis 2017, l'instabilité a pris une nouvelle dimension avec l'implication des crises transfrontalières qui ont affecté les régions de Tillabéri et Tahoua frontalières du Mali, puis le sud de la région de Tillabéri. Les attaques touchent toutes les couches sociales (femmes, hommes, enfants, jeunes, personnes âgées, civils, forces de défense et de sécurité) et affectent surtout les populations civiles et plus particulièrement les femmes et les jeunes qui constituent les victimes les plus nombreuses.

Les principaux facteurs de risques sont entre autres : (i) les enlèvements, kidnapping ; (ii) les agressions, menaces ou intimidations ; (iii) la psychose et peur permanente d'attaque ; (iv) la fracture sociale (cohésion sociale, Violences Basées sur le Genre/Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuels (VBG/EAS/HS), etc.) ; et (v) les cambriolages et vols.

<sup>1</sup> Jamā'at Ahl as-Sunnah lid-Da'wah wa'l-Jihād

<sup>2</sup> Etat Islamique en Afrique de l'Ouest

Les présents Termes de Référence (TdR) sont élaborés en vue du **recrutement d'un spécialiste en sécurité pour le compte du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel, Phase II.**

## **II. LOCALISATION DU POSTE**

Le spécialiste en Sécurité du PRAPS II travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur National du projet, les Spécialistes en sauvegardes sociales, genre/VBG/EAS/HS et environnementales ainsi qu'avec les services en charge de la sécurité, et toutes les parties prenantes pertinentes œuvrant dans les zones d'intervention du Projet.

Il sera amené à effectuer des déplacements réguliers sur le terrain au niveau des régions, départements, des communes, ainsi que sur les sites d'implantation des investissements du projet.

## **III. MISSION**

Sous l'autorité du Coordonnateur National du PRAPS II, le spécialiste en Sécurité aura pour mission d'assurer la gestion des questions relatives à la sécurité /sûreté du personnel du projet et de ses partenaires, des locaux et des actifs et biens du PRAPS II, mais également des bénéficiaires et riverains du projet.

De façon spécifique, mais non exhaustive, le Spécialiste en Sécurité aura pour mission de :

- Assurer la mise à jour régulière de l'Evaluation des Risques liés à la Sécurité (ERS) et du Plan de Gestion des Risques liés à la Sécurité (PGS), ainsi que la mise en œuvre et le suivi des mesures de prévention et d'atténuation des risques prévues dans le PGS ; ceci renvoie notamment à :
- Construire et développer un réseau large, diverse et varié d'acteurs (Administration centrale et déconcentrée, notamment administration territoriale, autorités locales et collectivités territoriales, forces de défense et de sécurité, acteurs internationaux et locaux de développement et humanitaires, chancelleries diplomatiques, ONG, OSC, autorités traditionnelles coutumières et religieuses, média, chercheurs et acteurs du milieu académique, et relais issus des communautés locales, etc.) permettant la collecte et le partage d'information relatives au contexte d'intervention du projet et aux risques liés à la sécurité ;
- Assurer une veille sécuritaire dynamique et constante relativement aux zones d'intervention des équipes du projet et de ses partenaires, en particulier avant et pendant leur mobilisation sur les sites d'activité ;
- Elaborer/mettre à jour et mettre en œuvre une grille d'évaluation et d'analyse des risques sécuritaires et de la vulnérabilité, comportant des mesures d'atténuation et de prévention, afin d'assurer l'identification et la gestion, en temps réel, des risques potentiels liés à la sécurité, dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi/évaluation des activités du PRAPS II, dans les zones d'Agadez, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder ;
- Élaborer/ mettre à jour la politique et procédures de gestion des risques liés à la sécurité et la sûreté des personnes (personnels du projet et de ses partenaires de mise en œuvre, des bénéficiaires, usagers et riverains) et des actifs, et biens du PRAPS II, sur toute l'étendue du territoire nationale, et en particulier dans les zones à risques en matière de sécurité ;
- Élaborer/mettre à jour et maintenir des plans d'action d'urgence pour prévenir ou réagir à des incidents incluant : Prises d'otages, enlèvement, sabotage d'infrastructure, vol et pillage, actes de violence armée, y compris attaques armées et aux Engins Explosifs Improvisés (EEI), troubles civils, ou des opérations d'évacuation ou d'exfiltration de zones hostiles, etc. ;
- Etablir/mettre à jour des procédures opérationnelles visant à atténuer les risques de vol, de vandalisme et à encadrer l'accès sur les sites d'intervention du projet ;
- Etablir/mettre à jour des mécanismes d'alerte sur les risques et incidents sécuritaires liés au projet, en portant une attention particulière aux menaces liées aux violences sexuelles et basées sur le genre ;
- Fournir des conseils et une expertise prospective sur les technologies de sécurité visant à protéger les locaux, sites d'infrastructures de construction et les biens du PRAPS II ;

- Analyser, conseiller et valider les plans de circulation des équipes projet qui voyagent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ;
- Veiller à ce que les activités du personnel et des partenaires de PRAPS II soient conformes aux exigences réglementaires en matière de sécurité, de sûreté du pays et conforme aux prescriptions du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale ;
- Identifier les besoins et assurer la gestion du renforcement des capacités et de formation du personnel du projet, et de ses partenaires, sur les thématiques relatives à la sécurité et à la sûreté, ainsi qu'aux risques spécifiques liés aux violences sexuelles et basées sur le genre ;
- Faire faire aux personnels du PRAPS II toutes les simulations nécessaires à la préparation aux situations d'urgence (Evacuation de bâtiment, incendie, conduite en cas d'urgence médicale, et conduite défensive) ;
- Suivre auprès des autorités compétentes et forces de l'ordre, les dossiers d'accidents et d'incidents, impliquant directement ou indirectement le PRAPS II et son personnel ;
- Rédiger des rapports périodiques (journaliers, hebdomadaires ou mensuels) sur les questions relatives à la sécurité et sur l'état des équipements de sécurité ;
- Former les conducteurs de véhicules administratifs et agents de sécurité du PRAPS II sur les mesures de sécurité dans le cadre de leurs prérogatives ;
- Exécuter toutes autres tâches ou responsabilités en lien avec ses fonctions que la hiérarchie lui confierait.

#### **IV. PRINCIPALES RESPONSABILITES ET TACHES**

- Veiller à ce que toutes les informations pertinentes sur la sûreté et la sécurité soient partagées aux équipes terrain et bureau du PRAPS II, en temps opportun et de manière appropriée, y compris aux contractants et fournisseurs de services ;
- Evaluer les risques sécuritaires encouru par le projet, son personnel, ses équipements, et les personnes associées (contractants, parties prenantes, bénéficiaires et riverains), avec une attention particulière portée aux risques encourus par certains groupes (femmes, jeunes, et différentes communautés)
- Participer à la conception et à la planification des activités de terrain du PRAPS II, y compris les déplacements du personnel, afin de fournir des informations et faire des recommandations liées à la sécurité ;
- Créer et maintenir en temps réel une matrice pour suivre tous les incidents de sécurité et les tensions qui ont ou peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre du PRAPS II. Informer le Coordonnateur de toute évolution significative relative à la sécurité dans la zone d'intervention du projet ;
- Élaborer des rapports écrits sur une base régulière et en réponse à des incidents spécifiques sur les développements et la dynamique liés à la sécurité dans les sites de projet, les zones prioritaires et l'environnement opérationnel au sens large.
- Elaborer des rapports périodiques (mensuels ou trimestriels) sur les impacts de l'insécurité dans les zones concernées par le PRAPS II afin de prendre en compte les dimensions contextuelles changeantes (situation économique, déplacements de personnes, accès)
- Sous la direction du Coordonnateur, assurer une liaison régulière avec les services de, de l'administration territoriale et de défense et de sécurité de l'État
- Assurer la liaison avec d'autres parties prenantes, le cas échéant, telles que, les agences des Nations Unies et autres acteurs de développement (y inclus les autres projets œuvrant dans les zones d'intervention du PRAPS II) et humanitaires, les autorités locales, coutumières et traditionnelles, etc. ;
- Contribuer à la planification, au développement, à l'organisation et à la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités liées à la programmation de la sécurité ciblant les unités régionales, les partenaires de mise en œuvre, les communautés et le personnel du PRAPS II ;

- Effectuer des déplacements réguliers dans les zones jugées à risque afin i) d'assurer une liaison constante avec les équipes et les parties prenantes locales, et ii) de maintenir une dynamique dans les processus de veille et d'évaluation des risques sécuritaires.
- Effectuer d'autres tâches connexes en fonction des besoins.

## **V. EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU SPECIALISTE SECURITE**

L'évaluation de la performance du **Spécialiste en Sécurité** du Projet est faite entre autres sur la base des critères ci-après :

- la qualité des documents et plans de sécurités élaborés et constamment mis à jour au besoin;
- la qualité technique des informations fournies permettant au personnel du projet de travailler en toute quiétude et en toute sécurité dans les communautés impactés et sur les sites de construction;
- la fiabilité des informations et des données sur la sécurité fournie aux équipes sur le terrain, dans les unités régionales et au PRAPS II.

## **VI. DIPLOME ET EXPERIENCES**

- Être titulaire d'un diplôme supérieur (BAC+5) Master 2 en Sciences Humaines, sciences politiques, sociales, analyse de conflits, gestion des questions de sécurité, gestion des risques, développement et/ou humanitaire, relations internationales avec un accent particulier sur la gestion des questions relatives à la sécurité, etc. ;
- Justifier d'environ cinq (05) années d'expérience dans la coordination des opérations en matière de gestion des risques liés à la sécurité, pour le compte d'une organisation de référence ;
- Avoir de bonnes aptitudes en matière d'analyse de contexte, d'évaluation et d'analyse de risques, et des compétences en planification stratégique et opérationnelle ;
- Avoir des compétences analytiques et organisationnelles affirmées et être capable de gérer plusieurs tâches complexes de façon autonome ;
- Disposer d'un bon et large réseau d'information, et d'une bonne maîtrise du contexte d'intervention du projet ;
- Avoir une expérience avérée en matière d'élaboration d'outils et dans l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de directives et de systèmes de sécurité ;
- Être en mesure d'enseigner les bases en matière de gestion de la sécurité personnelle et de former et sensibiliser sur les questions liées à la sûreté et à la sécurité des personnes et des biens ;
- Avoir une excellente compétence en communication écrite et orale en français ;
- Avoir une connaissance approfondie des procédures et politiques opérationnelles et de gestion de crise ;
- Être en toute circonstance, professionnel et de bonne moralité ;
- Avoir des connaissances dans l'utilisation des applications Microsoft Office standard (Word, Excel, PowerPoint, Project) ; la connaissance des systèmes d'information géographique est souhaitable.

## **VII. DUREE DU CONTRAT**

La durée du contrat initial sera d'un (01) an renouvelable après une évaluation satisfaisante des performances réalisées.

## **VIII. CONDITIONS D'EMPLOI**

Le (la) candidat(e) retenu(e) aura un statut de Consultant. Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » qui précisent que les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants uniquement lorsque (i) leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet ; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et (iii) leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

## **IX. CONFLIT D'INTERET**

Les candidats doivent être exempts de tout risque de conflits d'intérêt, c'est-à-dire ne pas être propriétaire ou être partie prenante dans des entreprises susceptibles d'être intéressées par les appels d'offres et les consultations qui résulteront des contrats financés par le Projet.

## **X. COMPOSITION ET DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **Dossier de candidature**

Les candidat (e)s intéressé (e)s par cette offre devront soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant :

- une lettre de motivation signée du/de la candidat (e), adressée au Coordonnateur National du PRAPS II ;
- un Curriculum Vitae (CV) à jour détaillé et présentant au mieux l'expérience du (de la) candidat (e) pour la fonction avec des références précises ;
- les copies légalisées des attestations de travail, certificats de formation ou autres pour les déclarations figurant dans le CV ;
- une copie certifiée conforme du ou des diplômes requis.

### **Lieu de dépôt et date de clôture des candidatures**

Les manifestations d'intérêt écrites en Français doivent être expédiées par courrier électronique aux adresses suivantes : [spm@praps2niger.ne](mailto:spm@praps2niger.ne) avec copie à [atteissa@gmail.com](mailto:atteissa@gmail.com) ou en version physique au secrétariat de l'Unité de Coordination du PRAPS II sise au Quartier Bobiel Derrière la FENIFOOT en face de la station ENI, BP : 13 017 Niamey– Niger/Tél : (+227) 20 32 54 56 au plus tard le **22 mai 2024 à 17h00 (GMT+1)**. Les manifestations d'intérêt envoyées électroniquement doivent être en fichier non modifiable (PDF) ou équivalent.

**NB** : *Seuls (es) les candidats (es) présélectionnés (es) seront contactés pour la phase des entretiens de sélection. Les dossiers de candidature non retenus ne seront pas retournés.*

## **XI. SELECTION**

Le processus de sélection se fera en trois (3) étapes qui sont :

- la présélection des candidats sur étude de dossiers en vue de l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission ;
- la sélection du candidat qui interviendra après un entretien avec les candidats présélectionnés sur la liste restreinte approuvée par la Banque mondiale ;
- la négociation du contrat de travail avec le/la candidat (e) retenu (e) à l'issue de l'interview.

Le PRAPS II se réserve le droit de ne pas donner suite à l'avis de recrutement, sans préjudice aucun.